

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de février

L'an deux mille vingt le vingt-sept février à 20 h 30

Date de convocation :

20 février 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

02 mars 2020

Président : Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Christine DELGADO

**Nombre de conseillers
en exercice :**
25

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Daniel GIRARD, Jean-Louis MONTRICHARD, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Réjane SIZINE, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

N° : 8

Objet de la délibération :

Annulation de la créance
de Saint-Vit
Informatique

Procurations : Chantal VAN AVERMAET à Anne BIHR
Océane COURTOIS à Thierry COURTOIS
Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER
Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Résultat du vote

Absents : Catherine PISTOLET, Rose-Marie BAUD, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Karine DUMETIER, Franck MAUREL

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 février 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur Thierry Courtois, adjoint aux finances informe l'assemblée que l'association St-Vit Informatique sollicite la commune pour l'abandon définitif des loyers restant dus et antérieur à la date de la mise en redressement judiciaire de l'association.

Le montant total s'élève à 3 772.96 € décomposé comme suit :

✓ Loyer 10/2018 :	515.49 €
✓ Loyer 11/2018 :	515.49 €
✓ Loyer 12/2018 :	515.49 €
✓ Loyer 01/2019 :	526.33 €
✓ Loyer 02/2019 :	526.33 €
✓ Loyer 03/2019 :	526.33 €
✓ Loyer 04/2019 :	526.33 €
✓ Loyer garage 1 ^{er} Tr.2019	121.17 €

Cette somme sera enregistrée dans le compte communal à l'article 6713.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent l'abandon définitif du recouvrement des loyers à hauteur de 3 772.96 €.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de SAINT" at the top and "25470" at the bottom, with a central emblem.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212505275-20200227-20200227-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

